

Le Comité régional,

Ayant étudié le rapport du Directeur régional,

1. NOTE que le FISE, bien qu'il n'accorde pas normalement son aide aux campagnes de lutte contre la poliomyélite, a accepté de le faire dans les circonstances suivantes :

- 1) il apparaît que l'incidence de la maladie a beaucoup augmenté ou risque de le faire dans un avenir proche,
- 2) le gouvernement intéressé accorde un rang élevé de priorité à la vaccination des sujets sensibles (c'est-à-dire, dans la plupart des cas, les jeunes enfants),
- 3) le pays dispose de services médicaux satisfaisants à cette fin, sauf en cas d'urgence;

2. PRIE le Directeur régional de continuer à fournir toute l'assistance possible aux Etats Membres qui entreprennent des campagnes antipoliomyelitiques.